



Observatoire Régional
des Transports

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Le Journal des Transports

Septembre 2016

N°94

// ÉDITO

Moins d'accidents qu'en 2015 mais plus de décès sur les routes de PACA, excepté chez les jeunes, c'est ce que nous indique le bilan provisoire de la sécurité routière à Juillet 2016.

Un autre inventaire, celui de la qualité de service du transport aérien régional, affiche des indicateurs mitigés entre lignes intérieures et internationales.

À terre, l'application « AFT Sanglage » sur Apple Store, Google Play et Windows Phone vient faciliter la sécurisation de l'arrimage pour les conducteurs routiers.

Transport de voyageurs, fret et logistique, qualité de l'air, sécurité routière, innovations, au niveau régional, national et même européen, tels sont les thèmes traités dans la revue d'actualités de ce numéro de rentrée.

Des avancées pour la gare d'Aix TGV et la gare de Nice-Riquier, un nouveau parking pour l'une, plus de confort et d'accessibilité pour l'autre.

Enfin, un éclairage sur les priorités 1 et 2 du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur vient compléter l'article paru dans le Journal des Transports de Juin, sur les enjeux de la concertation publique actuellement en phase active.

Sommaire

RÈGLEMENTATIONS

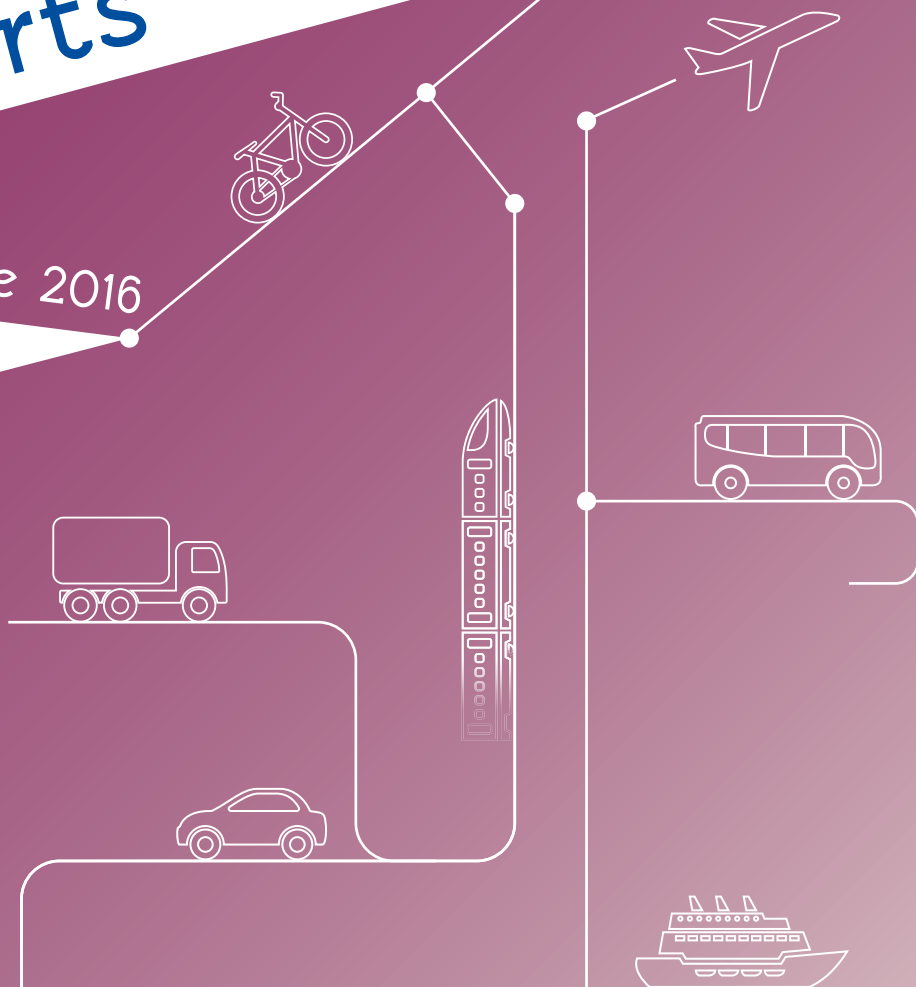
- 02— Bilan provisoire Juillet 2016 de la sécurité routière en PACA
- 03— AFT Sanglage : une application mobile gratuite pour les opérations d'arrimage

ACTUALITÉS

- 04— Nouveau parking à Aix-En-Provence TGV
- 05— Après 2 mois de travaux, la gare de Nice-Riquier présente un nouvel écran
- 06— Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, le projet va bon train
- 08— Revue d'actualités

ANALYSES ET PERSPECTIVES

- 11— Qualité des vols aériens desservant la région Provence-Alpes-Côte d'azur, en 2015



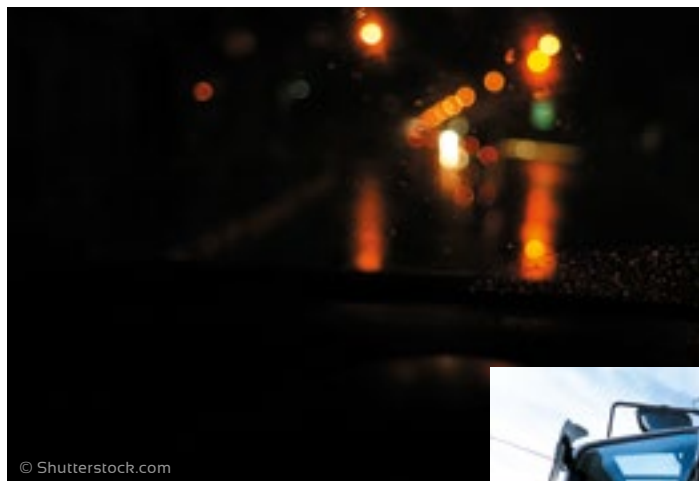


Bilan provisoire Juillet 2016 de la sécurité routière en PACA

par **Olivier GRAND**, Chargé d'études Mission Sécurité et Éducation Routières, DREAL PACA - STIM - UAPTD

Sur le début de l'année 2016 en PACA (de janvier à juillet), comparé à la même période de l'année 2015, on constate les hausses du nombre de personnes tuées (+ 9,4 %) et du nombre des blessés hospitalisés (+ 5,1 %), et les baisses du nombre des accidents corporels (- 6,1 %) et du nombre des blessés (- 2,7 %). Pour la même période les tendances nationales sont respectivement + 1,5 % de tués, - 0,9 % d'accidents et - 0,2 % de blessés, dont + 0,5 % de blessés hospitalisés.

Les hausses régionales les plus marquées pour les personnes tuées en PACA sont chez les motocyclistes, les automobilistes et les personnes de plus de 24 ans. Par contre, les morts sur les routes diminuent chez les jeunes de 18 à 24 ans.



Bilan depuis le début de l'année	Accidents Corporels	Tués à 30 jours	Blessés	Dont Blessés Hospitalisés
Janv. à Juillet 2016 (provisoires)	3 932	187	5 093	2270
Janv. à Juillet 2015 (provisoires)	4 188	171	5 236	2 159
Différence 2016 / 2015	- 256	16	- 143	111
Evolution 2016 / 2015	- 6,1 %	9,4 %	- 2,7 %	5,1 %



+ 9,4 % du nombre de personnes tuées
- 6,1 % d'accidents corporels
- 2,7 % de blessés •

AFT Sanglage : une application mobile gratuite pour les opérations d'arrimage

par **Jean-Luc BELOT**, Chargé de Mission Sécurité et Education Routières, DREAL PACA - STIM - UAPTD

La sécurité passe par un bon arrimage. Il sécurise le conducteur, les autres usagers de la route, mais aussi l'entreprise de transport et la marchandise. Chaque année, des dizaines de milliers d'accidents et d'incidents dus à un défaut d'arrimage des marchandises surviennent sur les routes et autoroutes de France. Partant de ce constat, en 2015, l'AFT et la DREAL de Franche-Comté se sont rapprochés pour développer une application mobile d'autocontrôle de l'arrimage baptisée « AFT Sanglage ».



Sans se substituer aux calculs indispensables acquis au cours des formations obligatoires des conducteurs routiers, l'application calcule le nombre de sangles permettant de sécuriser une marchandise, uniquement selon la technique d'arrimage dite « arrimage de force » (par frottement).

Pour le conducteur souhaitant vérifier qu'il a utilisé le bon nombre de sangles pour son chargement, ou souhaitant contrôler un arrimage de marchandises qu'il n'a pas réalisé lui-même, il suffit de saisir 7 données : Poids, Hauteur, Longueur et Largeur du chargement, Tension cliquet (STF), Matériaux en contact, Appui tablier semi-remorque. Le résultat indiquera alors le nombre de sangles à utiliser.

Vous pouvez télécharger l'application « AFT Sanglage » sur Apple Store, Google Play et Windows Phone :

<https://itunes.apple.com/us/app/aft-sanglage/id1059723461>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.aft.aft>

<https://www.microsoft.com/en-us/store/apps/aft-sanglage/9nblggh69ggm>



Nouveau parking à Aix-En-Provence TGV

par **Dominique ROVETTA**, Responsable des projets TER des gares et correspondante accessibilité SNCF MOBILITÉS - DIRECTION REGIONALE TER PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

La saturation du stationnement des véhicules particuliers autour de la gare d'Aix TGV est une constante depuis 2001, malgré une offre croissante de places offertes. 1 000 places supplémentaires sont proposées depuis le 25 août 2016 aux clients de cette gare !

À la création de la gare d'Aix-en Provence TGV, en juin 2001, 700 places de parking étaient proposées aux clients. Avec le succès grandissant de cette dernière, l'offre de parkings n'a cessé de croître pour arriver à 2 700 en 2016.

Le 25 août, SNCF Gares & Connexions et Effia Stationnement vont encore plus loin et ouvrent un nouveau parking de 1 030 places dont 22 pour les personnes à mobilité réduite. Ce nouveau parking, dénommé P13 est situé à l'extérieur de l'anneau routier à l'Ouest de la gare TGV et à environ 500 m du cœur de cette dernière. Il est particulièrement adapté au stationnement de longue durée avec une tarification plus attractive que les autres parkings du site.



© SNCF Mobilités



Vue aérienne de la zone

© SNCF Mobilités

L'accès des voitures, entrées et sorties, s'effectue depuis CD9G, voie d'accès à l'anneau routier encerclant le site immédiat de la gare TGV.

Après des travaux commencés en mai 2016, ce parking, propose désormais 37 % de places supplémentaires au service des clients de la gare TGV. Le cheminement piéton, créé spécialement pour le P13 est équipé d'une signalétique munie d'un rail de guidage menant au cœur de la gare. ●



Après 2 mois de travaux, la gare de Nice-Riquier présente un nouvel écrin

par **Dominique ROVETTA**, Responsable des projets TER des gares et correspondante accessibilité SNCF MOBILITES - DIRECTION REGIONALE TER PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Depuis la mi-juillet, Nice Riquier a revêtu de nouveaux habits et accueille ses clients dans de meilleures conditions de confort. Cette gare empruntée par 1,78 millions de voyageurs annuellement est plus accessible avec la création de 2 entrées supplémentaires, son hall est plus spacieux passant de 74 m² à 91 m². Elle devient un lieu de service pour les habitants du quartier et les usagers de la gare avec la création d'un espace multiservices Monop' station.

Les personnes en situation de handicap y seront plus à l'aise, avec la mise aux normes des accès, des cheminements, des guichets de ventes et des distributeurs au niveau de la gare dans l'attente de la mise aux normes des quais qui devrait intervenir courant 2018.

SNCF Gares & Connexions a réalisé les travaux, co-financés en partenariat avec la Région Provence-Alpes – Côte d'Azur pour un montant de 305 000 €. ●





Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, le projet va bon train

par **Christophe GLORIAN**, Chargé de projet Aménagement du Territoire - Transports, CCI Provence Alpes Côte-d'Azur

Initié il y a plus de 10 ans, le projet de ligne à grande vitesse entre Marseille et Nice s'est transformé au fil de la concertation en ligne nouvelle donnant la priorité aux trains du quotidien pour relever le défi de l'amélioration de la mobilité.

*Il entre à l'automne 2016 dans une phase de concertation publique pour les aménagements relatifs à la désaturation des nœuds marseillais et azuréen. **Eclairage.***

Savez-vous qu'avec 2,5 km de voies ferrées pour 10 000 habitants, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose du plus petit linéaire de voies de France ?

La ligne unique entre Marseille et Vintimille, colonne vertébrale de la desserte régionale, a en effet été construite en 1860 quand la région ne comptait que 1,6 million d'habitants, contre 5 millions aujourd'hui. C'est d'ailleurs aujourd'hui la ligne ferroviaire la plus chargée de France (hors Île-de-France) avec 280 trains chaque jour.

Une mobilité difficile qui impacte la qualité de vie et l'économie

Conséquence de cette évolution démographique : de plus en plus de difficultés pour se déplacer sur les grands axes routiers régionaux et une saturation des voies ferrées actuelles qui entraîne des perturbations à répétition. Sur l'A 7 et l'A 50 aux abords de Marseille, le trafic routier atteint ainsi des pointes à 140 000 véhicules par jour. La charge moyenne de l'axe Marseille-Toulon par l'A50 dépasse 60 000 véhicules par jour, enfin au niveau de Saint-Laurent-du-Var et en entrée Ouest de Nice, le flux sur l'A 8 atteint 140 000 véhicules/jour. Les difficultés de circulation s'intensifient particulièrement dans les nœuds ferroviaires marseillais et azuréens, la gare de Nice étant, en termes de charge de trafic, la gare la plus traversée de France après celles de Paris.

Alors que 34 % des trains en PACA circulent sur l'axe Marseille-Vintimille, les incidents sur cet axe représentent 49 % du total des incidents régionaux et 62 % des minutes perdues par les trains sur toute la région.

Les usagers des trains de la ligne littorale sont les premières victimes de la saturation ferroviaire actuelle : retards pour se rendre sur son lieu de travail ou d'études, défaut de correspondances entre trains ou autres moyens de transport pour les voyageurs longues distance, TER saturés dans les grands pôles urbains...

Et si la qualité de vie des habitants et les activités économiques sont déjà impactées, la situation pourrait s'aggraver, les études socio-économiques estimant que d'ici 2030, les déplacements augmenteront de 20 % et que la demande de transports ferroviaires doublera par rapport à aujourd'hui.

Un projet de ligne nouvelle aux multiples bénéfices

En cohérence avec les efforts menés dans les agglomérations (tramways, bus à haut niveau de service, métro, ...), la construction d'une ligne ferroviaire nouvelle entre Marseille et Nice s'impose. Le projet a été phasé suite à la décision ministérielle de juillet 2013. La priorité 1 du projet, dont les travaux sont prévus à l'horizon 2022, vise à résorber la saturation des nœuds ferroviaires marseillais et azuréen, avec notamment, la création de nouvelles gares et la construction de nouvelles voies.

Les aménagements prévus en second temps, après 2030, au titre de la priorité 2, permettront de relier avec plus de rapidité et de fiabilité, les métropoles du littoral et de désaturer le nœud ferroviaire toulonnais.

Les bénéfices du projet seront multiples avec davantage de trains au quotidien, des trains plus fiables et des gains de temps de parcours pour les plus longues distances.

La concertation publique de l'automne 2016 porte sur le choix des tracés et des positions de gares de la priorité 1. Le choix qui en résultera permettra à SNCF Réseau de constituer un dossier pour l'enquête d'utilité publique.



© Shutterstock.com



34 % des trains en PACA circulent sur l'axe Marseille-Vintimille, les incidents sur cet axe représentent 49 % du total des incidents régionaux et 62 % des minutes perdues par les trains sur toute la région.



Participez à la concertation publique

Pendant toute la durée de la concertation, le public peut s'informer et donner son avis grâce à des réunions publiques, des ateliers, des expositions, des permanences locales dans les mairies sur tout le territoire concerné par le projet, l'espace « questions/réponses » du site internet www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr et le compte Twitter @ProjetLNPCA.

Le calendrier complet des modalités de la concertation est disponible sur le site internet du projet. ●



Revue d'actualités

par **Christiane DUGAT-BONY**, DREAL PACA/STIM/UAPTD, Chargée d'études et de projets logistiques, marchandises, projets fret tous modes

TRANSPORTS DE VOYAGEURS

DOSSIERS D'ACTUALITÉS

Niveau national

- **Appel à projets Ferroviaire lancé par l'ADEME :**

L'ADEME a lancé un appel à projet qui s'inscrit dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Cet appel à projet vise à financer des projets de recherche et de développement dans le domaine des transports guidés (ferroviaire, par câble) débouchant sur des réalisations industrialisables, soutenues par un plan de commercialisation cohérent et un plan d'affaires étayé. La date de clôture de l'appel est fixée au 31 mars 2017.

Source :

https://appelsaprojets.ademe.fr/appe/DMA/_pub/apw_description.aspx?tk=E579092F17E2B89E6C38BA99692086B36C3896B5.



© Shutterstock.com

Niveau autre region

- **Projet « Lyon-Turin » :**

« Une proposition de loi tendant à faciliter la construction de la section transfrontalière de la liaison Lyon-Turin a été déposée au Sénat le 1^{er} juillet 2016 par Monsieur le Sénateur Jean Pierre VIAL ».

Source :

<http://www.senat.fr/themes/dossiers-legislatifs-transport-recents.html>.

En outre, « Monsieur le Premier Ministre, a précisé les sources de financement des travaux du Lyon-Turin à l'occasion de l'inauguration du tunnelier Fréderica (chargé de percer le premier tube de la liaison Lyon-Turin). « Estimé, à 8,6 milliards d'euros, le coût des travaux sera supporté à hauteur de 25 % par la France, 35 % par l'Italie et 40 % par l'Union européenne ». « Côté français, monsieur le Premier Ministre a annoncé que « les résultats des tunnels routiers du Mont-Blanc et du Fréjus » viendraient alimenter le Fonds de développement d'une politique intermodale des transports dans le Massif alpin dédié à financer la liaison ferroviaire ».

Source :

<http://www.lemoniteur.fr/article/lyon-turin-lancement-des-travaux-pour-le-tunnelier-federica-32757603>.

Niveau régional

- **Aboutissement d'un projet de BHNS :**

Un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) a été mis en service le 29 août 2016. Il distribue le secteur qui se trouve autour du pourtour de l'Etang-de-Berre dans le département des Bouches-du-Rhône.

- **Un avis délibéré de l'Autorité environnementale a été rendu le 7 septembre 2016 sur la deuxième phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille Gardanne Aix-en-Provence.**

Extraits de l'avis : « les principales recommandations de l'Autorité environnementale

visent une meilleure évaluation du report modal et de ses conséquences en particulier en termes sanitaires, la prise en compte de l'état initial avant la première phase du projet notamment pour l'étude des nuisances sonores, l'évaluation de l'impact sanitaire du stationnement de locomotives diesel en gare de Marseille Saint-Charles et l'évaluation des impacts du chantier de doublement de la voie en termes de déblais et de qualité des eaux souterraines et superficielles ».

Source :

http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160907_-_Modernisation_ligne_ferroviaire_Marseille-Aix_13_-_delibere_cle5c5e36.pdf.

DOCUMENTATION

Niveau national

- Un rapport du Conseil Général de l'Environnement (CGEDD) et de l'Inspection Générale des Finances (IGF) est paru en juillet 2016 : il prend la forme d'un audit des comptes de l'activité intercity de SNCF mobilité dans le cadre de la prochaine convention d'exploitation des trains d'équilibre des territoires (TET).
- Un rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable intitulé : « observation de la saturation ferroviaire entre Nîmes et Perpignan » est paru en mai 2016.
- Le ministère de l'environnement a publié un rapport en 2016 relatif aux transports en commun en site propre intitulé « quel impact des investissements sur la fréquentation ». Vous pouvez trouver tous ces rapports sur le site ministériel : www.developpement-durable.gouv.fr.
- En juillet 2016, l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires (ARAFER) a rendu un

rapport annuel portant sur les concessions d'autoroutes ; elle a réalisé une étude sur la gestion des gares ferroviaires de voyageurs en France.

Ces documents peuvent être consultés sur le site de l'ARAFER :

www.araf.fr.

FRET ET LOGISTIQUE

DOSSIERS D'ACTUALITÉS

● Stratégie Nationale Logistique à l'horizon 2050 :

Dans le contexte de la définition d'une stratégie nationale de la logistique à l'horizon 2050, la préparation des prochaines Assises régionales de la logistique est en cours de traitement. Ces Assises se tiendront à l'automne 2016 et seront pilotées notamment par la DREAL PACA en collaboration avec la DIRECCTE. « Un des objectifs est de déboucher sur l'élaboration d'une feuille de route avec les autres acteurs publics et certains acteurs du secteur privé ».

Source : DREAL PACA.

DOCUMENTATION :

- Un récent rapport de la Cour des Comptes Européenne de juillet 2016 qui porte sur le fret ferroviaire vient d'être publié. Selon la Cour des Comptes, « les performances du transport ferroviaire de marchandises dans l'Union Européenne restent insuffisantes et la position du transport routier s'est encore renforcée depuis 2000. « La performance du transport ferroviaire de marchandises dans l'Union Européenne

n'est pas satisfaisante tant sur le plan des volumes transportés que s'agissant de la part modale. En moyenne la part modale de fret ferroviaire au niveau de l'Union Européenne a légèrement baissé depuis 2011 ». Ce rapport peut être consulté à l'adresse suivante :

http://www.eca.europa.eu/Lists/News/NEWS1605_24/INSR_RAIL_FREIGHT_FR.pdf.

- Un récent rapport de la Banque Mondiale peut être consulté « en terme d'indice de compétitivité de la France en matière de logistique » à cette adresse :

www.banquemondiale.org.

« Selon ce rapport, la France est placée au 16^{ème} rang mondial ».

QUALITÉ DE L'AIR

POINT JURIDIQUE

Ordonnances :

- Ordonnance n° 2016 – 1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.

- Ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016 relative aux mesures de coordination rendues nécessaires par l'intégration dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, des schémas régionaux sectoriels mentionnés à l'article 13 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE).

Décrets :

- Décret du 3 août 2016 relatif au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- Décret n° 2016-847 du 28 juin 2016 relatif aux zones à circulation restreinte.

Arrêtés :

- Arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route.

DOSSIERS D'ACTUALITÉS

- « La commission européenne souhaite lancer une consultation publique afin de préparer une proposition législative pour fin 2019, l'objectif visé consiste à faire baisser les émissions atmosphériques avant 2030 ».

- « Un premier observatoire mondial des villes sur la qualité de l'air va être créé à Paris. Il permettra de diffuser de la connaissance disponible afin d'identifier, de suivre et de diffuser les solutions innovantes pour lutter contre la pollution atmosphérique qui est responsable chaque année de centaines de milliers de décès dans le monde, dont 48 000 en France ».

- Les troisièmes Assises de la qualité de l'air qui se tiendront du 22 au 23 septembre 2016 sont organisées par le ministère de l'environnement et l'ADEME. Elles auront lieu à Montrouge. Vous pouvez trouver le programme à cette adresse :

<http://www.assisesdelair2016.ademe.fr/>.

Des interventions se dérouleront sur les thèmes du transport et de la logistique urbaine.



© Shutterstock.com



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

POINT JURIDIQUE

- Directive (UE) 2016/1106 de la Commission du 7 juillet 2016 modifiant la directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil relative au permis de conduire.
Source : http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.183.01.0059.01.FRA&toc=OJ:L:2016:183:TOC.
- Rectificatif à la Directive européenne 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire (JOUE L 403 du 30/12/2006).
Source : http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.169.01.0018.01.FRA&toc=OJ:L:2016:169:TOC.



© Shutterstock.com

Tous ces éléments peuvent être consultés sur le site de la DREAL PACA à cette adresse : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres_provisoires_de_juin_2016.pdf.



© Shutterstock.com

Niveau national

- Par communiqué de presse paru le 3 août 2016, le ministère de l'environnement précise qu'un nouveau cadre juridique va être mis en place pour faciliter les expérimentations des véhicules autonomes. D'ores et déjà, un projet d'ordonnance a été présenté en Conseil des Ministres et a été adopté par le gouvernement. Il sera suivi d'un décret en Conseil d'Etat.
Sources : www.lemonde.fr/automobile/article/2016/08/03/les-voitures-autonomes-bientot-testees-sur-les-routes-de-france_4978091_1654940.html.

EVENEMENT

Niveau national

- Les rencontres de la mobilité intelligente 2017 se tiendront au Beffroi de Montrouge les 24 et 25 janvier 2017. Elles sont organisées par l'ATEC ITS France. Vous pouvez trouver le programme à ces adresses : <http://www.atec-itsfrance.net/home.cfm> ; http://www.atec-itsfrance.net/evenements.cfm?codrub=EVENTS&codsrub=CONGRES&codssrub=CONGRES&atexpo_id=258.

LIENS UTILES

- La lettre du PREDIM peut être consultée à cette adresse : www.predim.fr.

INNOVATIONS

POINT JURIDIQUE

- Décret n° 2016-968 du 13 juillet 2016 relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et aux infrastructures permettant la stationnement des vélos lors de la construction de bâtiments neufs.
- Arrêté du 13 juillet 2016 relatif à l'application des articles R111-14-2 à R111-14 – 8 du code de l'habitation. Cet arrêté précise les caractéristiques des installations de recharges de véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les bâtiments neufs ainsi que la capacité des infrastructures pour la section des vélos dans les bâtiments neufs.

DOSSIERS D'ACTUALITÉS

Niveau européen

- La commission européenne a annoncé qu'elle allait investir 8,5 millions pour l'année 2017 dans la recherche et l'innovation pour faire suite au programme « Horizon 2020 ». Pour plus d'informations sur ce programme vous pouvez consulter cette adresse : ec.europa.eu/research/index.cfm?pg=newsalert&year=2016&na=na-250716.

DOSSIERS D'ACTUALITÉS

- « Vous pouvez désormais consulter le solde de votre permis à point sur internet » : « FranceConnect est un système d'authentification et d'identification qui permet à tout citoyen d'effectuer ses démarches en ligne avec un seul et même identifiant pour les différents services publics. Désormais, toute personne titulaire du permis de conduire qui dispose d'un compte FranceConnect peut utiliser son identifiant unique sur le site : tele7.interieur.gouv.fr pour accéder rapidement et facilement à son solde de points ».
Source : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>
- Vers la dématérialisation à terme de toutes les demandes de permis de conduire : L'utilisateur renseigne directement en ligne sa demande de permis de conduire sur le site Internet de l'agence nationale des titres sécurisés (<https://ants.gouv.fr/>), y dépose ses pièces justificatives numérisées, ainsi que sa photographie et sa signature. L'utilisateur peut également payer en ligne le timbre fiscal nécessaire en cas de non restitution du titre s'il a été perdu ou volé (dans les régions où une taxe régionale est demandée, le mode de paiement reste encore inchangé).



Qualité des vols aériens desservant la région Provence-Alpes-Côte d'azur, en 2015

par **Jean-Marc AMBIELE**, DREAL PACA - STIM - UAPTD

En 2015, la qualité de service du transport aérien intérieur desservant la région PACA s'est sensiblement améliorée par rapport à 2014, en termes de régularité et de ponctualité. En revanche, les vols des lignes internationales atterrissant dans la région affichent une plus forte proportion de retards et d'annulations que l'année précédente.

1. Qualité des lignes aériennes intérieures

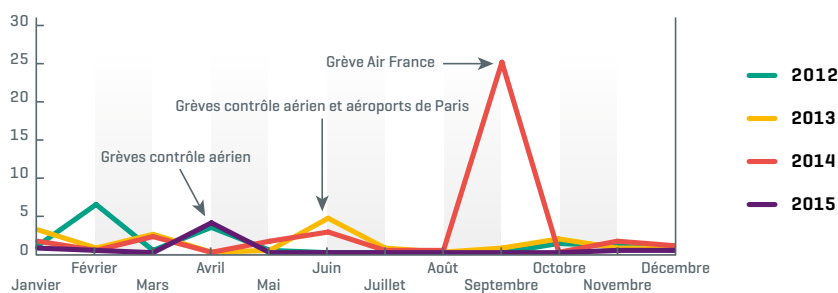
1.1 Amélioration de la qualité des services aériens en 2015

Épisodes météorologiques, mouvements sociaux et aléas sécuritaires peuvent entraîner des écarts de régularité et de ponctualité sur les lignes aériennes.

En 2015, les lignes desservant les aéroports de Nice, Marseille et Toulon, ont dû composer avec les intempéries de forte intensité dans le Sud-Est de la France entre août et octobre, avec la grève de personnel de l'aéroport de Paris en février, suivie de celle du contrôle aérien en avril, et avec le plan Vigipirate, relevé au niveau « Alerte attentat », en janvier et en novembre, à la suite des attentats à Paris.

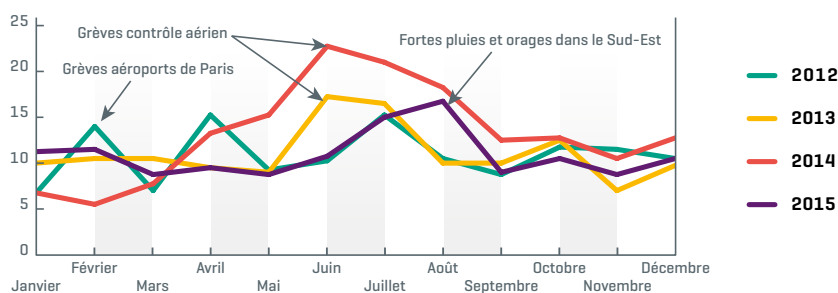
Taux moyens mensuels d'annulation (en %) des vols intérieurs desservant la région PACA

Source : HCQST



Taux moyens mensuels de vols intérieurs en retard (en %) sur les lignes intérieures desservant la région PACA

Source : HCQST



Cependant, la ponctualité et la régularité des lignes desservant ces trois plateformes (Cf. encadré, page 15) s'améliorent de près de 3 points par rapport à 2014 : la part des vols en retard est réduite à 11 % en moyenne et celle des vols annulés à 0,6 % ; ce sont les meilleurs résultats des trois dernières années.

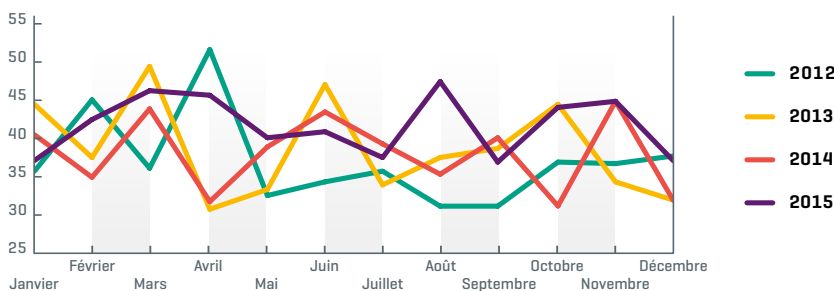
En 2015, toutefois, le retard moyen à l'arrivée¹ de l'ensemble des vols en retard desservant PACA (41 mn) reste stable par rapport à 2014 et identique à la moyenne des quatre derniers bilans (Cf. Graphique page suivante) ; il est également très proche du retard national des vols intérieurs (40 mn).

¹ Le « retard moyen des vols à l'arrivée » et le « nombre de minutes de retard à l'arrivée » se mesurent dès la première minute (entière) de retard. Les secondes n'étant pas prises en compte, les données en minutes sont arrondies par défaut.



Retard moyens mensuels à l'arrivée (en mn) des vols intérieurs desservant la région PACA

Source : HCQST



En regroupant les vols allers et retours des lignes intérieures de façon, par exemple, à agréger les données de la ligne Bordeaux/Nice avec celles de Nice/Bordeaux, il apparaît que :

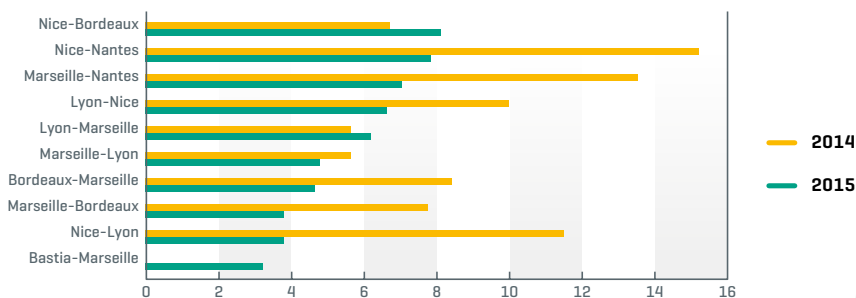
- les lignes desservant la Corse en 2015 sont les plus régulières de toutes avec des risques d'annulation inférieurs à 0,1 %. En revanche, leurs ponctualités sont parmi les moins élevées (de 13,4 % à 13,9 %) ;
- les lignes rejoignant Paris présentent les moindres retards (moins de 37 minutes pour quatre des cinq lignes) ;
- et les vols touchant les aéroports de Bordeaux, Nantes et Lyon sont les plus ponctuels, avec moins de 8,5 % de retard.²

1.2 Qualité des services aériens par ligne intérieure

En 2015, les 10 dessertes régionales les plus ponctuelles ont des taux de retard² inférieurs à 8 %. Ces lignes relient, au départ ou à l'arrivée, Marseille et Nice aux aéroports respectifs de Lyon, Bordeaux, Nantes et Bastia, révélant que les transversales « Province/Province » sont plus souvent ponctuelles que les radiales reliant Paris. Entre toutes, la plus ponctuelle des lignes est Bastia-Marseille dont seulement 3,2 % des vols accusent un retard.

Lignes intérieures desservant PACA les plus ponctuelles en 2015 - Taux de retard à l'arrivée (%)

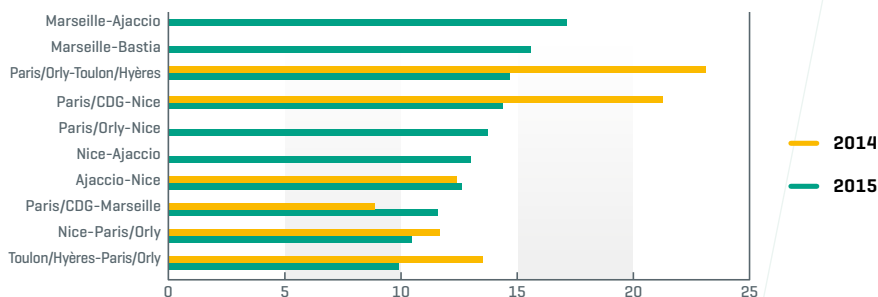
Source : HCQST



A l'opposé, les dix lignes aériennes intérieures les moins ponctuelles présentent des taux de retard à l'arrivée compris entre 12,5 % et 17 % (Cf. Graphique ci-dessous). Elles relient la Corse et Paris aux trois plates-formes de la région avec des fréquences de vols qui culminent pour joindre la capitale (près de 15 000 vols annuels entre Nice et Paris-Orly) et sont minimales pour relier la Corse (moins de 600 vols entre Bastia et Marseille). La moins ponctuelle de ces liaisons est, en 2015, celle qui relie Marseille à Ajaccio (17,1 % de vols en retard).

Lignes intérieures desservant PACA les moins ponctuelles en 2015 - Taux de retard à l'arrivée (%)

Source : HCQST



² La ponctualité des liaisons intérieures à la métropole est suivie au départ et à l'arrivée ; la ponctualité des liaisons internationales est suivie au départ si l'origine est un aéroport français et à l'arrivée si la destination est un aéroport français.



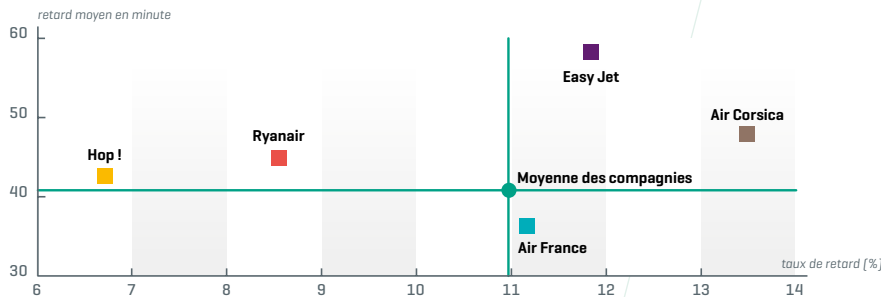
© Shutterstock

1.3 Qualité de service des lignes intérieures par compagnie aérienne

Sur l'ensemble des liaisons desservant PACA (Cf. Graphique ci-dessous), la compagnie Air France présente, parmi toutes, le retard moyen à l'arrivée le plus faible (36 minutes). Hop!, sa filiale low-cost, se montre, de son côté, la plus régulière ; son taux de retard (6,7%), avec celui de Ryanair (8,5%), se démarque sensiblement du taux moyen de l'ensemble des compagnies (11%). Rappelons, toutefois, que les lignes présentées ici ne représentent pas toutes les activités des compagnies.

Ponctualité et régularité des compagnies desservant la région PACA (2015)

Source : HCQST



La plus ponctuelle des lignes est Bastia / Marseille avec seulement **3,2 %** des vols en retard.

17,1 % de retard pour la liaison Marseille / Ajaccio, la moins ponctuelle.

2. Qualité de service des lignes internationales

2.1 Détérioration de la qualité des vols à l'international

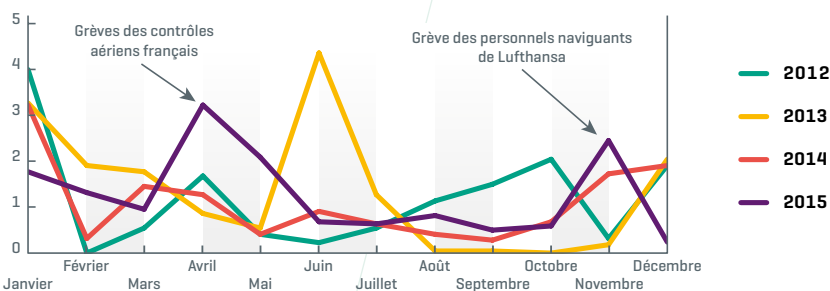
En 2015, en raison d'annulations de vols et de retards plus nombreux qu'en 2014, la qualité des liaisons internationales desservant PACA se dégrade. Parmi les causes, signalons la grève des personnels navigants de Lufthansa, en novembre 2015, et les raisons déjà évoquées pour les vols intérieurs.

En un an, le taux moyen de retard à l'arrivée passe de 20,2 % à 21,8 % pour l'ensemble des vols internationaux. Quels que soient leurs classes d'amplitude, les retards à l'arrivée sont plus nombreux ; à moins d'un quart d'heure, leur proportion glisse de 15,1 % en 2014 à 15,5 % en 2015 ; entre 1/4 heure et 1/2 heure, leur fréquence augmente de 2,5 % à 3,2 % ; et entre 1/2 heure et 1 heure, le taux s'accroît de 2,5 % à 3 % des vols.

Parallèlement, le taux d'annulation des vols internationaux évolue de 1 % à 1,3 % (Cf. Graphique ci-dessous).

Taux moyens mensuels d'annulation (en %) des vols internationaux atterrissant en PACA

Source : HCQST



© Shutterstock.com



2.2 Qualité de service des lignes internationales

La fréquence moyenne des vols en retard sur les lignes internationales touchant PACA est de 21,8 % ; elle est supérieure à celle des vols moyen-courriers atterrissant en France (19,4 %). Ces deux moyennes se détériorent par rapport à 2014. Cette altération s'observe pour six des dix lignes internationales de la région. Deux d'entre elles, Rome / Nice et Londres-Gatwick / Marseille, positionnées très au-dessus de la diagonale du graphique 8 ci-après, subissent davantage ce décrochage qualitatif. Ainsi, sur la ligne Rome / Nice, la part des vols retardés dérape de 21,5 % à 35,3 % et sur Londres / Marseille, de 19,2 % à 31,2 %. A l'opposé, les lignes Francfort / Nice et Bruxelles / Nice, en dessous de la diagonale améliorent leur exactitude à l'arrivée.

Ponctualité des lignes internationales desservant la région PACA (2014-2015)

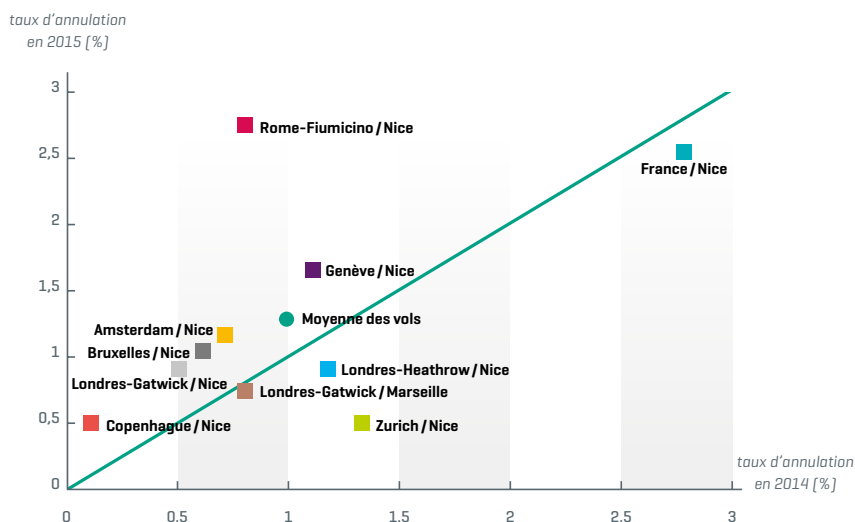
Source : HCQST



Au cours de 2015, six lignes internationales affichent aussi davantage d'annulations, mais une seule d'entre elles, Rome-Fiumicino/Nice, pâtit d'une très forte perte de régularité (2,5 % d'annulation au lieu de 0,7 %, en 2014), au point de se rapprocher de la ligne Francfort/Nice (2,7 %), peu performante ces quatre dernières années (Cf. Graphique ci-dessous).

Régularité des lignes internationales desservant la région PACA (2014-2015)

Source : HCQST



Le retard des vols internationaux en PACA (42 minutes) est très voisin de celui des vols moyen-courriers en France (41 mn). Inchangé dans la région par rapport à 2014, il augmente d'une minute au niveau national. Néanmoins, la dispersion régionale des retards est large, comprise entre une demi-heure sur la liaison Francfort / Nice ou Zurich / Nice et trois quarts d'heure entre Londres-Gatwick et Marseille ou Nice : des trajets pourtant relativement courts !



© Shutterstock

Régularité et ponctualité des lignes internationales à l'arrivée en PACA (2015)

Source : HCQST

Lignes	% d'annulations	Moyenne des retards à l'arrivée (min)	% de vols en retard à l'arrivée
Londres-Gatwick / Nice	0,9	47	27,5
Londres-Gatwick / Marseille	0,7	47	30,2
Amsterdam / Nice	1,2	46	9,3
Bruxelles / Nice	1,1	43	16,6
Rome-Fiumicino / Nice	2,5	43	35,3
Copenhague / Nice	0,5	42	12,2
Ensemble des vols	1,3	42	21,8
Londres-Heathrow / Nice	0,8	41	30,7
Genève / Nice	1,6	40	17,4
Zurich / Nice	0,5	33	24,3
Francfort / Nice	2,6	31	12,6

Cependant, ces statistiques restent partielles pour définir la qualité de service qui repose sur d'autres critères que la qualification du transport assurée par la compagnie. Ainsi les services au sol, au départ ou à l'arrivée (durée et modalités de passage aéroportuaire, nombre de comptoirs d'enregistrement, passerelle d'accès direct ou accès par bus, police, douanes, récupération des bagages) ; les fréquences offertes et le traitement des passagers en cas d'incidents (retard, annulation), font partie intégrante de la qualité générale du voyage perçue par le passager, mais ne sont pas pris en compte par la HCQST.

Causes de retard

L'exploitation des causes de retard n'a pas été possible au niveau régional et, nationalement, ces causes sont renseignées pour 42 % des vols intérieurs. Elles évoquent dans l'ordre décroissant :

- L'enchaînement des vols (arrivées tardives de l'appareil ou de l'équipage, changements d'appareil) 17 % ;
- Les compagnies (problèmes de pannes et d'opérations de maintenance d'appareil) 14 % ;
- Les passagers (attente de passagers et retards liés aux bagages) 12 % ;
- La sûreté (questions sanitaires, de douane et d'immigration) 7 % ;
- La météo : 5 % et la navigation aérienne (gestion de trafic) 3 %.

Pour les vols moyen-courriers, les causes de retard, renseignées dans les trois quarts des cas, évoquent, entre autres, :

- L'enchaînement des vols (42%) ;
- La sûreté (10%) ;
- Et les compagnies (10%).

Qualité des services dans les transports aériens

Le Haut Comité de la qualité de services dans les transports (HCQST) publie des indicateurs de résultats pour les lignes aériennes nationales et ultramarines de plus de 100 000 passagers par an et pour les lignes internationales de plus de 200 000 passagers par an reliant les neuf aéroports français métropolitains dont le trafic dépasse 2 millions de passagers annuels.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ces indicateurs concernent 17 dessertes nationales reliant les aéroports de Nice, Marseille et Toulon et 10 dessertes internationales dont 9 à destination de Nice et une de Marseille. Quoique peu nombreuses, eu égard à l'ensemble des lignes exploitées, ces dessertes transportent près de 90 % des passagers nationaux des trois aéroports concernés et quelque 30 % des passagers internationaux de Nice et Marseille rassemblés.

Les indicateurs publiés par le HCQST, par liaison et par compagnie, agrègent :

- Le nombre de vols effectués dans le mois ;
- Le taux mensuel de vols annulés (sauf au départ de l'étranger) ;
- Le taux mensuel de vols en retard à l'arrivée (sauf à destination de l'étranger) ;
- La durée moyenne mensuelle du retard des vols en retard à l'arrivée (sauf à l'étranger) ;
- La répartition des vols retardés selon 6 causes de retard.

Le site internet de l'Autorité de la Qualité des Services dans les Transports (AQST) diffuse des informations mensuelles et des synthèses trimestrielles et annuelles sur son site internet :

www.qualitetransports.gouv.fr/ ●



© Shutterstock.com



AGENDA

- "La libéralisation du transport par autocar : impacts attendus en PACA."
Le prochain colloque de l'ORT aura lieu le 17 Novembre 2016 de 9H00 à 13H00 à l'Ecole de Management (EMD) - Rue Joseph Biaggi - 13003 Marseille



Observatoire Régional des Transports Provence-Alpes-Côte d'Azur

16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél. 04 86 94 68 46 / 04 86 94 68 47 - Site : www.ort-paca.fr

Directeur de la publication : **Jean-Louis Amato**, Président de l'ORT
Conception et réalisation : agci.fr



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

